Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260312-2026_03_01_CC-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du C.C.A.S de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 12 mars 2026

Date de convocation
4 mars 2026

Date d'affichage
4 mars 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 7
Absents :2
Procurations :0

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : E. LE BORGNE, H. KERSULEC, M. LAIZET, C. LE MOROUX C. TANNOU, K. DAUCE, C. SIBERIL.

Excusé : M. LE MADEC, C. DELARUE

Absent :

Secrétaire de séance : **H. KERSULEC**

N° 2026-03-01

Vote du CFU 2025 – Budget CCAS

M. Cédric LE MOROUX quitte la séance

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune du Moustoir – Budget CCAS ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget CCAS ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés					0.00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	3 271.09 €	3 271.09 €	3 271.09 €	3 271.09 €
TOTAUX	0.00 €	0.00 €	3 271.09 €	3 271.09 €	3 271.09 €	3 271.09 €
Résultats de clôture		0.00 €		0.00 €		0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €				0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTATS DEFINITIFS		0.00 €		0.00 €		**0.00 €**

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260312-2026_03_01_CC-DE

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 4 février 2026 ;

A l'issue de cette présentation par Mme Emilie LE BORGNE et hors présence de M. Cédric LE MOROUX , Maire de la Commune ;

La commission administrative après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune du Moustoir – Budget CCAS;

- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P/ Le Maire,
C. LE MOROUX

Emilie LE BORGNE

MAIRIE DE LE MOUSTOIR
22340